

## Compte rendu CEN 14 – 15 – 16 novembre 2023

Séance 1 : Mardi 14 novembre matin – *Présidence Thami Fathi – RDD : M. Jalma*

### — revendicatif général dont point sur les négos en cours

- x victoire du 17/10 au tribunal correctionnel de Tarbes dans l'affaire mettant aux prises José Navarro au maire de Tarbes
- x JO : potentiellement fermeture de services et réquisition des logements ALPAF ; la question des logements des stagiaires en IDF se pose.
- x revendicatif général  
Diffusion de l'intervention de l'ambassadrice de Palestine Madame Hala Abou Hassira devant le CCN le 07/11/23 : trêve humanitaire est demandée pour la survie du peuple palestinien.
- x 2 appels pour le 25/11 (dont « Nous Toutes ») ; la CGT était dans le comité politique de « Nous Toutes » mais exclusion suite à certaines divergences (sur le genre, sur la prostitution) ; CGT avec autres orga mais une seule manifestation avec une séparation ;

Quelques éléments du débat :

- > difficulté d'exercer son droit à manifester sur le sujet du conflit israélo-palestinien ;
- > responsabilité de la CGT d'informer les 92000 agents de la DGFIP ;
- > frilosité à aborder le sujet dans les sections ;
- > faire connaître le soutien CGT à la population palestinienne.
- > interdiction de manifestations et restrictions des libertés (exemple du secrétaire de l'UD du Nord en garde à vue)
- > certaines manifestations ont pu être organisées grâce aux garanties apportées par la CGT (à Orléans notamment).
- > manque de visibilité de la CGT dans les cortèges.
- > tract sur appel à manifester le 18 novembre est juste et équilibré ;
- > « équilibrée », la situation ne l'est pas ;
- > besoin de lier aux questions salariales pour toucher les collègues : l'économie de guerre selon le gouvernement conduit à aucune augmentation et pas besoin du service public.
- > ne pas multiplier les écrits et déclarations ; mettre en avant le pacifisme de la CGT ;
- > manifestation du 12/11 : confusion politique qui sert l'extrême droite et institutionnalise le RN.
- > la CGT doit être rassembleuse et ne pas aller au conflit avec les collègues ; ne doit pas minimiser les victimes ou les choisir ;

### **proposition pour le vote de la synthèse :**

- = la gestion du débat doit se faire au niveau sectionnaire donc adresse des publications confédérales aux sections et non pas aux adhérents
  - + lien de la vidéo
  - + synthèse du rapport avec l'expression de la CGT
  - + appel inter organisations sur le 25/11.
- Proposition de vote de la synthèse avec rapport revendicatif inclus.

> Demande de vote sur un envoi à tous les syndiqués ou à toutes les sections ?

**VOTE : tract du 18/11 à tous les agents / 28 contre 2 abstention 12 pour**

**VOTE : l'ensemble aux syndiqués /32 contre 1 abstention 8 pour**

**VOTE : l'ensemble à toutes les sections /41 pour 0 contre**

**VOTE synthèse / 1 abstention 41 pour**

## Séance 2 : Mardi 14 novembre AM – Présidence : Alain Devaux – RDD : Nadège Viry

### — Négo régime indemnitaire :

Début de la négo le jeudi 9 novembre 2023 après-midi.

L'intersyndicale s'était réunie le matin même.

Le DG a présenté ce que lui appréciait comme des avancées : hausse du point d'indice en juillet 2023 et en janvier 2024, etc.

Rappel des OS : la prime GMBI est vécue comme injuste dans les services

> la première proposition de points d'ACF lors de cette rencontre est minime et indécente face à notre revendication de 40 points !

> fin de non-recevoir des OS, prochaine rencontre le 22 novembre 2023.

La pétition intersyndicale a recueilli environ 20 000 signatures

### Éléments de débat :

Discussions autour d'une suspension des négos et du boycott des instances face à une telle insulte. Discussions autour du tract intersyndical qui ne convient pas.

Proposition à l'intersyndical d'un nouveau titre d'accroche pour tract et affichettes.

> par rapport à une suspension et/ou un boycott, l'intersyndicale n'est pas prête : on est trop tôt dans les négociations avec le DG. Celui-ci est parti de la table des négo avec l'assurance que les OS ne se contenteraient pas de quelques points, il devrait donc revenir le 22 novembre avec une nouvelle proposition. L'intersyndicale va essayer d'obtenir le plus possible mais par contre on ne va pas rester figés au calendrier du DG : si les négos doivent se terminer en mars, elles se termineront en mars et pas le 1<sup>er</sup> décembre !

### **Proposition de stratégie :**

— informer les collègues en masse qu'à partir du 22 novembre commence la mobilisation. Continuer la signature des pétitions lors de tournées de services.

— Communiqué de presse au niveau national.

— Modification ce midi du tract intersyndical avec nouvelle phrase d'accroche

— élaboration d'un autre tract plus chiffré (mettre en parallèle le coût des suppressions d'emplois et la demande d'augmentation).

### **VOTE : contre 2 abstentions 8 pour 37**

### — Retour des différents collectifs territoriaux

Les référents régionaux ont fait le point sur la situation dans leur territoire.

## Séance 3 : Mercredi 15 novembre matin Présidence : Rémi Virgili – RDD : Ophélie Maniglier

### — Orga

- En 2023, on est stable sur le nombre de FNI. Pour rappel, les DOM ne comptent pas dans les FNI suite à la convention signée par la confédération selon laquelle elle s'engage à ne pas syndiquer de travailleurs DOM qui doivent créer des associations.
- Il y a une baisse du taux de reversement des FNI. Cela est dû en partie au problème de création des fiches individuelles qui est très chronophage → il faut rappeler dans les collectifs régionaux que le bureau national est à la disposition des sections qui en ont besoin.

- Pour l'adhésion des cadres et techniciens (A et A+) à l'UGICT, il ne suffit pas de cocher une case à l'adhésion : il faut le faire au moment du reversement → une fiche sera envoyée aux sections.
- Concernant les fiches navettes des sorties d'école qui arrivaient parfois tardivement dans les sections : les fiches des nouveaux adhérents écoles vont être créées directement dans la section d'affectation pour que les sections aient un contact. L'opération sera neutre pour les sections concernant les reversements (l'adhésion ENFIP en septembre N est valable jusqu'en décembre N+1).

#### — Droits syndicaux

- Le tableau des demandes interpro est en cours de construction par le pôle confédéral. Les UD font remonter leurs tableaux puis il y a une discussion entre la confédération et les fédérations. Les finances publiques ayant un poids à la fédération des finances, le syndicat est convié aux réunions.
- Il faut voter sur le mandat qui sera porté à la direction fédérale (27 et 28 novembre) concernant les droits alloués par le syndicat à l'interpro.

***Décision de la CEN concernant le mandat à porter à la fédération*** : pour 2024, nous continuons à allouer 11 % de nos droits à l'interpro (ce qui fera supporter une baisse de droits à nos sections) mais en incluant une clause de revoyure pour 2025. Il faut prévenir dès maintenant les sections que pour tout ce qui est de l'interpro, il n'y aura pas de droits supplémentaires à ceux alloués dans le cadre des 11 % (s'il y a besoin de droits supplémentaires, les sections devront puiser sur leurs droits).

Pour ne pas rendre de droits, il est proposé de satisfaire les demandes des sections qui avaient fait d'importantes demandes supplémentaires (en précisant que les droits sont accordés uniquement parce qu'il y a un reliquat). Cela ne concerne pas les sections qui n'ont pas fait de reversement et qui vont rester quant à elle à une attribution de 80 %, comme décidé à la dernière CEN.

**VOTE : pour : 17 contre : 7 abstention : 18**

→ Attention à garder un peu de marge en cas de besoin de droits pour les collectifs ou pour la mobilisation à venir dans le cadre des négociations.

#### — Politique financière

- Une lettre Polfi va sortir.
- Les sections vont recevoir la liasse fiscale, les nouveaux statuts signés ainsi que le récépissé d'enregistrement de la modification des statuts et de la composition du bureau national. Ces documents doivent être transmis aux banques par les sections pour mise à jour des comptes.
- Concernant les comptes, les charges ont stagné les produits se sont un peu améliorés. Des reversements plus réguliers permettraient d'être plus tranquille sans avoir de découvert permanent. Il n'est pas acceptable que l'on est que 70 % des reversements à ce jour. Il faut au moins un reversement par trimestre et qu'en novembre N au moins 90 % des cotisations collectées aient été payées.
- Il va falloir trouver des solutions pour financer nos échéances démocratiques dont la prochaine est le conseil national de 2025. Si on ne trouve pas de solution, il va falloir piocher dans le patrimoine mobilier (parts sociales au crédit coopératif et livret CSE) ou immobilier du syndicat.

- Concernant l'indemnisation des jours de grève : il reste 1 000 euros sur le compte solidarité. 35 000 € de solidarité ont été dépensés en cours de grève (soit l'équivalent de 1 000 jours de grève).
- Sur la livraison des calendriers, 32 sections ont subies des modifications à la baisse par rapport au nombre de calendriers commandés.

#### — Suite de la réunion intersyndicale sur les négociations

##### **Validation de la stratégie :**

- Essayer d'avertir les militants et les agents qu'à partir du 22 novembre, il faut commencer le rapport de force,
- Se rendre à la réunion du 22 novembre pour obtenir plus que ce qui est proposé actuellement,
- À l'offre finale du 22/11, en cas d'insuffisance, suspendre les négociations et le dialogue social en intersyndical, jusqu'à la proposition d'une offre acceptable.

**VOTE pour : 37 contre : 2 abstention : 8**

**Séance 4 : Mercredi 15 novembre AM – Présidence : Julie Fauvel – RDD : Philippe Gory**

#### — Les nouveaux collectifs mis en place par la direction nationale

##### **> introduction de FANNY et PHILIPPE**

Après une première réunion en visio le 18 octobre, les pilotes se sont réunies en présentiel le mardi 14 novembre afin de préciser l'analyse initiale autour de 2 questions :

1. comment construire les collectifs ?
2. comment rédiger la feuille de route ?

##### **1. L'organisation des collectifs**

###### Sur la composition :

Un consensus est dégagé autour de la composition générale des collectifs avec 3 niveaux :

- un nombre de 10 à 15 camarades maximum considérés comme PERMANENTS (y compris les membres de la CEN et du BN désignés à la CEN de septembre)
- la possibilité ouverte à des experts OCCASIONNELS
- une liste de mailing de camarades pourra être créée pour faire circuler l'information

###### sur les moyens en Droits Syndicaux :

Les camarades PERMANENTS feront l'objet d'une déclaration à la DG au titre de l'activité nationale pour bénéficier des 20 jours d'ASA13 (sans oublier les délais de routes pour mission qui y sont rattachés).

Des Congés de Formation Syndicale CFS de 18 jours seront ouverts en début d'année. Le collectif pourra se réunir avec un calendrier de minimum 1 mois et demi d'anticipation.

Afin d'optimiser les droits syndicaux, les pilotes établiront à chaque début de réunion la comptabilisation des droits utilisés avec une attention particulière sur les CTS de l'enveloppe « activité nationale » afin de dresser un bilan à 6 mois puis une clause de revoyure à un an.

###### Sur le format de la réunion :

Les collectifs se réunissent en visio mais en raison de la longueur du mandat de 4 ans et afin de renforcer les liens de l'équipe, il est ouverte la possibilité d'une réunion en présentiel par an.

À cette fin, la question d'une enveloppe financière a été évoquée : une petite enveloppe sera budgétisée en début d'année pour de l'autonomie, mais le passage en CEN est obligatoire pour garantir tout dépassement et autre financement nécessaire supérieur pour des publications par exemple.

### Sur le choix et la sélection des camarades

Pour compléter les membres de la CEN et rejoindre les PERMANENTS :

Un appel à candidature pour les 4 à 7 camarades par collectif sera envoyé via un message national par le BN à chaque fois que la CEN aura validé une feuille de route :

— aux sections

— aux chargés des territoires afin de faire le lien et la présentation de la feuille de route du collectif

— aux syndiqués afin de leur présenter les modalités d'ouverture de la campagne de sélection et les inciter à se rapprocher des sections pour candidater.

**=> Obligatoirement les candidatures à un collectif devront passer par les sections.**

**=> Aucune remontée individuelle ne sera prise en compte par la CEN**

Dans un souci de renouvellement des cadres, petit à petit, pour l'activité nationale, la CEN et les pilotes retiendront 3 critères pour la sélection : la territorialité, la parité, le métier ou expertise

Précision : communication vers les anciens membres des collectifs 2019/2023.

La CEN décide de ne pas donner la priorité aux anciens membres des collectifs.

Il est donc proposé :

- Les camarades non retenus à titre de PERMANENTS pourront faire bénéficier les collectifs de leurs expériences à titre d'expert. Des réunions d'experts/référents seront possibles entre 12h et 14h par visio pour rendre compte de la réunion des PERMANENTS des collectifs
- Les anciens collectifs « métiers » de part la spécificité pourront se réunir sous le format de réunions professionnelles (exemple des informaticiens, des formateurs syndicaux) avec un suivi des 8 collectifs.
- En raison du travail spécifique et actif de production des nouveaux collectifs, (guides, livrets, questionnaires, etc) les camarades désirant seulement avoir de l'information et/ou en faire remonter pourront s'inscrire sur des listes de mailing.

Il est proposé de créer une boîte e mail dédiée pour chaque collectif en cas de besoin pour l'activité.

## **2. La feuille de route**

La feuille de route se construit à partir des besoins du syndicat par un état de lieux :

ce qui existe déjà ? qui a besoin d'une mise à jour ? Cela reste-t-il pertinent?, etc

Il faut ensuite matérialiser la réponse aux besoins via un objectif de livrets, tracts, guides, des questionnaires des sondages :

en direction de qui ? Les agents, les syndiqués et avec un objectif à plus ou moins long terme ?

Précision : le BN continue à répondre à toutes les productions d'urgence

Les 8 collectifs (membres issus de la CEN) devront rédiger une feuille de route à présenter idéalement à la CEN de décembre 2023.

Les feuilles de route seront envoyées aux sections au fil de l'eau une fois validées par la CEN.

Les appels à candidature se font à partir du contenu de cette feuille de route.

Le changement de nom des collectifs implique globalement un changement de périmètre de travail. Mais une communication entre les collectifs, des passerelles seront nécessaires pour

appréhender l'ensemble des dossiers

un exemple de changement de pratique :

le nouveau collectif « informatique structurant » sera plus large et devra mettre du lien entre les usagers et les informaticiens.

#### Le rôle du correspondant BN :

Changement de paradigme afin que les membres de la CEN prennent entièrement leurs places dans ce nouveau rôle.

Il sert de liant pour l'histoire, la mémoire, les apports documentaires, il ne participe au collectif qu'à titre personnel.

Les collectifs n'ont pas de demandes/commandes particulières du BN au moment de la rédaction des feuilles de route autres que de répondre aux thématiques votées à la CEN de septembre 2023. La CEN prendra toute sa place de modification lors de la présentation de la feuille de route en séance.

#### — Les feuilles de route débattues et soumises au vote de la présente CEN

- **les enjeux sociétaux par le prisme de la DGFIP** Présentation par Y. Oudit et Y. Ruder

Après un débat sur l'impact environnemental du numérique, sur la préparation du 8 mars, la feuille de route est amendée par la CEN :

paragraphe 3 : précision sondage sur l'ensemble des discriminations

création d'un paragraphe 4 : les idées d'extrême droite au travers de son programme fiscal et sa vision de la fiscalité directe locale.

#### **Vote de la CEN : 0 contre, 1 abstention et 38 pour**

- **la vie syndicale**

Présentation C. Caudron, R. Virgili et M. Julien

La CEN souligne la feuille de route très complète avec des points pertinents et prospectifs malgré un très très large périmètre du collectif.

A l'occasion du débat à la CEN, les modifications suivantes sont proposées sur la feuille de route initialement présentée

> rajout de suivi et soutien aux sections

> développement de la partie sur la syndicalisation avec un lien de l'ENFIP

#### **Vote de la CEN 0 contre, 4 abstentions et 32 pour**

Après avoir retravaillé la forme, la présentation et le visuel, le BN enverra aux sections les 2 feuilles de route adoptées et les appels à candidature s'y rapportant

#### **Séance 5 : Jeudi 16 novembre matin Présidence : H. Guerra – RDD : J. Navarro**

Didier Laplagne est revenu sur les derniers échanges tant ministériels que directionnels concernant les RI des CSA et FS. Son intervention est transmise à l'ensemble des sections et revient sur l'adoption unilatérale des différents RI (Ministériels et directionnels).

A ce stade : **à la DGFIP nous sommes dans l'attente d'une circulaire de fonctionnement qui ne sera sans doute disponible qu'en mars-avril 2024 (après la circulaire ministérielle qui sera sans doute finalisée en février-mars 2024).**

Au niveau local, nous aurons à nous prononcer en deux étapes :

- Un premier avis en FS
- Un second avis en CSAL

C'est à l'issue de ces deux étapes que le RI du CSAL sera adopté, étant entendu que d'ores et déjà, et à l'image de ce qui s'est passé au niveau directionnel, les OS locales ne disposeraient pas de marge de manœuvre en local pour améliorer les RI qui leur seront présentés.

Toutefois, il est important de faire entendre nos revendications (les sections pourront utilement utiliser les propositions faites au niveau national par la CGT et l'intersyndicale) et ce dans la perspective de l'écriture de la circulaire DGFIP à venir.

Les membres de la CEN sont revenus notamment sur :

- > le rôle exact du secrétaire,
- > la convocation des suppléant.e.s comme expert.e.s,
- > les ASA 95,
- > les difficultés à obtenir des FS de site,
- > la transmission au fil de l'eau des fiches de signalement (ce qui n'est déjà plus le cas dans certaines directions),
- > la hiérarchie des normes et un éventuel recours juridique,
- > la présence systématique ou non de l'ISST (c'est le Président qui prend la décision de convoquer ou non, il faut donc faire acter cette convocation systématique).....

En dépit d'une quasi-parodie de dialogue social sur le sujet des RI, des points positifs peuvent être recensés et à mettre au crédit de l'action de la CGT.

Ces points (8) sont repris dans la note transmise aux sections et répondent aux différentes questions posées. **Cette note sera très rapidement transmise aux sections.**

> questionnements sur l'organisation des formations fédérales, dans de nombreux départements les formations n'ont pas encore été suivies par les représentant.e.s.

Il n'a pas été donné de précisions sur le déploiement de ces formations fédérales.

> quelle stratégie adopter face à des RI qui actent le dialogue social à la sauce Macron, à savoir des instances aux droits rabaissés, à l'image de ce qui s'est passé dans le secteur privé, les prérogatives des FS sont en recul par rapport à celles qui prévalaient dans les CHSCT.

- **La question du boycott :**

Une expression nationale en aide au local sera transmise à toutes les sections mais il faut intégrer qu'il n'y aura pas de consigne de boycott par l'intersyndicale nationale.

A ce jour, il n'y a pas de possibilités d'obtenir des autres OS de la DGFIP une position commune de boycott du dialogue social.

La question du boycott ne fait pas l'objet d'un vote lors de la CEN du 16.11.2023

Il revient aux sections locales, en fonction de la situation sur le terrain, de se positionner (boycott des séances consacrées au vote RI là où cela est possible).

— Fonctionnement structure FD, UFSE, de leurs instances et liens

Intervention de Laurent Perin pour présenter la Fédération des Finances :

La Fédération est composée de syndicats regroupant des personnels des ministères économiques et financiers, des services du Premier ministre, des juridictions financières et des établissements financiers semi-publics (DGFIP, Douanes, INSEE, DGCCRF, CGT Centrale Finances et premier Ministre, Banque de France, CDC, CNP, Monnaie de Paris, BPI, AFD, AGRAF, Chèques vacances). La Fédération représente environ 150 000 personnes et a 12 000 adhérents (2/3 pour notre syndicat).

Elle dispose d'un effectif de 7,8 ETP pour la direction et le secrétariat fédéral.

Concernant le budget, les recettes, de 235 000 €, sont composées essentiellement des cotisations et d'une subvention ministérielle de l'ordre de 58 000 € (pour la Fédération : 8 % des cotisations). La direction fédérale est composée de membres proposés par les syndicats et élus en Congrès et du secrétaire général (dit « pilier »).

La Fédération est au cœur du financement de l'économie. Elle participe au CCN, aux commissions confédérales, a des échanges avec les autres fédérations, travaille sur les sujets transverses (par exemple avec l'AFACT sur le livret A), travaille avec le pôle économique de la confédération. Elle pilote aussi l'institutionnel (CSAM, FS,...) puisque la Fédération essaie de mettre tous les syndicats concernés en mouvement pour porter ces sujets.

La Fédération pratique la mutualisation au maximum : l'idée est de ne pas faire ce qui est fait par ailleurs et de mutualiser là où il y a des manques. Elle est active également sur le sujet de la formation syndicale : la Fédération essaie d'impulser les formations sur les CSA.

Intervention de Jean Robert Szklarz pour présenter l'UFSE :

L'UFSE (auparavant Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires) est une organisation ancienne traversée par de nombreuses crises internes (débat sur sa structuration propre en terme d'organisation locale et nationale, raisons d'ordre politique en raison de l'orientation politique de ses dirigeants...). Cela avait motivé un travail de réflexion, avant 2013, pour essayer de résoudre ces questions d'ordre structurel et pour répondre aux réformes de l'État. Pendant longtemps, les ministères vivaient une forme d'autonomie, mais, il y a une dizaine d'années, le pouvoir a été donné au ministère de la Fonction Publique pour mettre en place une harmonisation du fonctionnement au sein des ministères et une évolution similaire du fonctionnement de l'État dans les différents ministères (suppressions d'emplois...). En 2017, l'UGFF est transformée en UFSE, dans le respect des autres organisations de la CGT travaillant dans le champ de l'État.

L'UFSE représente 55 000 syndiqués environ et 45 organisations syndicales dans le champ de l'État, 24 sont fédérées (fédération de l'équipement, AFER, AFNTE, fédération des Finances...), les autres sont des affiliés directs (pour ceux-là, l'UFSE joue le rôle de fédération). Il y a une diversité très marquée d'une organisation à une autre (de 35 syndiqués à plus de 10 000 adhérents).

4,34 % de la cotisation des syndiqués est versée à l'UFSE. Depuis 2017, un débat est engagé pour faire évoluer ce montant : le budget de l'UFSE est constitué pour près de la moitié par la subvention de l'État. Aussi, l'UFSE est dépendante de la bonne volonté des gouvernements concernant son financement. L'UFSE voudrait revenir à un fonctionnement sain par une alimentation plus importante de son budget avec les cotisations des syndiqués.

L'UFSE est caractérisée par sa double nature : fédération pour les syndicats affiliés directs et

union pour les autres. Au CCN, l'UFSE dispose d'un siège (elle y est le représentant des organisations non fédérées, au même titre que les autres fédérations) ;

Dans le CCN, l'UFSE ne parle qu'en tant que fédération pour les affiliés directs.

La CE est élue par le Congrès directement et ne représente pas les organisations syndicales en tant que telles. Le bureau est composé de 14 permanents à parité. Il y a également des collectifs statutaires (femmes mixité, cadres,...)

Concernant les droits syndicaux, l'UFSE dispose de 18,5 ETP, dont 3 attribués pour l'activité interprofessionnelle avec la CGT. Les organisations mettent aussi à disposition des camarades.

Le journal édité par l'UFSE n'est pas adressé à tous les syndiqués, mais à 20 000 syndiqués animateurs de sections, responsables...

L'UFSE est l'interlocuteur de l'État sur les sujets qui concernent l'État. L'UFSE était donc en charge de la négociation PSC au cours des dernières semaines. La CGT, à travers l'UFSE, est seulement 5<sup>e</sup> orga représentative.

L'objet de l'UFSE est de coordonner l'action syndicale, alerter et informer sur ce qui se passe au niveau de l'État (dans peu de temps, un focus sera fait devant tous les syndicats participants sur la prochaine loi de transformation de la fonction publique).

C'est une organisation qui n'a pas d'existence réelle sur le terrain et une structure méconnue et parfois regardée comme inutile. Elle nécessite beaucoup d'adaptations et d'évolutions. Aussi, une commission de travail a été mise en place sur l'évolution de la vie interne de l'UFSE suite au 53<sup>e</sup> Congrès de la CGT. Si besoin, il sera possible de modifier les statuts adoptés en 2017.

L'UFSE estime être légitime du fait de la place de l'État dans cette société (une vision uniformisée de ce qu'on doit faire est nécessaire).

Il est nécessaire d'investir ce qu'est cette organisation pour la faire vivre et pour ne pas rester 5<sup>e</sup> organisation représentative.

Des questions sont ensuite posées par les membres de la CEN aux deux intervenants et un débat est ouvert sur plusieurs thèmes :

— Qu'est ce que la CGT fonction publique ?

Ce n'est pas une structure ; c'est un rassemblement des 3 fédérations (État, santé, territoriale) pour ce qui touche la transformation globale de la fonction publique ; un protocole a été discuté entre les 3 organisations : 2 camarades sont permanents pour préparer et animer les conseils communs de la fonction publique qui rassemblent les 3 versants de la fonction publique ; il y a des réunions régulières des 3 bureaux et des CE communes ont lieu à peu près tous les 2 mois ; ne sont traitées que des questions communes aux 3 fédérations (par exemple, essayer d'activer des actions sur la loi transformation de la fonction publique ; l'organisation a essayé d'avoir une place ensemble dans la campagne électorale de 2021 dans le cadre du collectif confédéral)

— La difficulté à s'y retrouver entre les deux structures

— La représentation et la démocratie dans ces structures

— L'impression de vivre au-dessus de nos moyens, avec beaucoup moins de syndiqués aujourd'hui

— La difficulté à articuler les structures